



Association des Excursionnistes Provençaux
Association des Excursionnistes Provençaux
4 Avenue de Grassi
13100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 21 03 53
Email : aep.asso.aix@gmail.com



Association conventionnée avec le CDRP des
Bouches du Rhône bénéficiaire de l'immatriculation
tourisme de la FFRandonnée n° IM075100382

Aix en Provence, le 10/12/2019

NOTICE D'INFORMATION

TREK | AUTOUR DES CINQUE TORRI - DOLOMITES (Italie)

N° IT008999

Le trek est ouvert aux adhérents de la FFRandonnée, mais en priorité aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2020 avec assurance RC.

Nombre de participants (minimum, maximum) : 7, 9

Date : du 26/07/2020 au 02/08/2020

Déplacements : en voiture 9 places

PROGRAMME

Séjour itinérant de 8 jours :

- 6 jours de marche avec animateurs diplômés Roger MARZO et Colette ACCABAT
- 2 jours de voyage
- Trek à pied, en boucle, en 6 étapes
- sans portage externe (chacun porte son sac)
- de niveau P2 et T1/T2
- avec hébergement en dortoir
- covoituré en minibus de 9 places

HEBERGEMENT

26/07 : Hôtel Villa Argentina - Pocol

27/07 : Rifugio Scoiattoli

28/07 : Rifugio Croda da Lago

29/07 : Rifugio Averau

30/07 : Rifugio Lagazuoi

31/07 : Rifugio Giussani

01/08 : Agriturismo Al Bachero - Belluno

COUT DU SEJOUR

obligatoire : 466€

facultatif : 21€ pour Assurance Annulation et Interruption séjour

Ce prix comprend :

l'Agrément Tourisme de 6€

26/07 et 28/07 : la nuitée + le petit-déjeuner

27/07 et du 29/07 au 01/08 : la demi-pension

La taxe de séjour

Ce prix ne comprend pas :

les déjeuners du 26/07 au 02/08 (casse-croûtes à acheter)

les diners du 26/07, du 28/07 et du 02/08

le ravitaillement en eau pendant la marche (eau en bouteille à acheter)

les jetons de douche dans les refuges, les boissons, et autres dépenses personnelles

INSCRIPTIONS

Contactez Colette par courriel c.accabat@gmail.com.

La pré-inscription devra être validée par Roger.

Après son accord, retourner le bulletin d'inscription et le bulletin de souscription aux assurances optionnelles, remplis et signés, accompagnés du paiement, soit au secrétariat de l'AEP, soit par courrier à l'AEP.

L'inscription sera effective après le paiement.

Date limite d'inscription : 20 février 2020

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la FFRandonnée, 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris - Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 - CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La FFRandonnée est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et déléguée du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.



Association des Excursionnistes Provençaux
Association des Excursionnistes Provençaux
4 Avenue de Grassi
13100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 21 03 53
Email : aep.asso.aix@gmail.com



Association conventionnée avec le CDRP des
Bouches du Rhône bénéficiaire de l'immatriculation
tourisme de la FFRandonnée n° IM075100382

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription, les assurances individuelles facultatives d'annulation et d'interruption séjour au moyen du bulletin de souscription joint. |

PAIEMENTS

A l'inscription :

- 466 € par chèque mis en banque le 21/02/20) ou virement immédiat.
Possibilité de 3 chèques :
 - un chèque d'acompte 156€ (mis en banque le 21/02/20)
 - un chèque intermédiaire de 155€ (mis en banque le 20/03/20)
 - un chèque de solde de 155€ (mis en banque le 24/04/20)
- 21 € par chèque spécifique (mis en banque le 21/2) ou un autre virement pour les assurances facultatives |

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

ASSOCIATION DES EXCURSIONNISTES PROVENCAUX |

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les déplacements ne sont pas gérés par l'association.

Le voyage aller et le voyage retour se feront en minibus 9 places.

Le covoiturage A/R et la participation aux péages s'élèvent à :

- 70€ s'il y a 9 personnes dans le minibus
- 80€ s'il y en a 8
- 90€ s'il y en a 7

Cette somme sera réglée à Roger lors de la réunion préparatoire du 6 juin à 14h30 |

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

Se reporter aux conditions générales de vente aux licenciés des séjours et voyages (paragraphe « Annulation-cession du séjour »)

DIVERS

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (www.aepasso.com).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la FFRandonnée, 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris - Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 - CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La FFRandonnée est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégitaire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.